

SANTÉ

Le MR veut un diplôme d'assistante infirmière

Le député MR Jacques Brotchi s'inquiète du retard pris dans la mise en place des modules de formation pour infirmières imposée par l'Europe.

● Martial DUMONT

Théoriquement, la réforme des soins infirmiers voulue par l'Europe doit être effective pour le 18 janvier 2016.

les études devront désormais s'effectuer en 4 ans (au lieu de 3), comporter 4 600 heures de cours et 2 300 heures de formation clinique (stages sur le terrain).

Concrètement, tout le cursus devrait être prêt pour la rentrée 2016, selon le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt.

Mais Jacques Brotchi, député MR de la Fédération Wallonie-Bruxelles à d'énormes doutes quant à la mise sur pied dans les temps de cette nouvelle formation, pourtant indispensable à ces yeux.

«J'ai déjà interpellé le ministre plusieurs fois sur la question, mais je ne vois rien venir» déplore-t-il.

Pas plus tard qu'hier, il a d'ailleurs réinterpellé Marcourt mais également Joëlle Milquet (Éducation) et Isabelle Simonis (Enseignement de promotion sociale) pour savoir où on en était dans ce dossier.

«Créer une telle nouvelle formation, ça ne s'improvise pas» juge encore Brotchi.

«Et c'est urgent parce que la formation proposée actuellement par nos établissements ne correspond pas aux prescrits européens.

Il est pourtant indispensable qu'on se conforme à la directive européenne pour assurer la libre circulation de nos professionnels de la santé mais aussi pour assurer la qualité et la sécurité des soins de santé».

En clair, si nos infirmiers et infirmières n'ont pas la qualification requise au niveau européen, pas question d'aller travailler ailleurs.

Sans parler du risque de pertes de compétences.

Une double filière

Le député MR insiste également sur l'obsolescence de la filière créée en 1957 et qui ne correspond absolument plus aux réalités sociales et du secteur actuellement.

Celle-ci est actuellement séparée en deux branches : les infirmières brevetées, et les infirmières

graduées.

Les premières relèvent d'un quatrième degré secondaire dans le paramédical, les secondes de l'Enseignement supérieur. Fondamentalement, dit Brotchi, les deux parcours permettent de devenir infirmière. Il existe en effet une passerelle en promotion sociale qui permet aux «brevetées» d'obtenir un bachelier, mais celle-ci est lourde et rebutante selon le député MR.

Qui, du coup, a déposé une proposition de résolution pour créer une nouvelle filière : celle d'assistance en soins infirmiers. Elle serait donnée en promotion sociale et non plus par l'école secondaire.

Une manière d'upgrader le niveau des «assistantes» dans un «souci d'améliorer la qualité des soins de santé» à la lumière de l'évolution du métier, des techniques et des réalités sociales comme le vieillissement de la population ou le maintien des malades à domicile.

Brotchi ne veut pas non plus laisser les «infirmières brevetées» sur le bord de la route et propose donc également la création de modules spécifiques qui leur permettraient de devenir bachelières.

Une mesure transitoire avant la mise en place à la toute nouvelle double filière. ■